



Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Rapport sur les Orientations Budgétaires



SOMMAIRE

I- Introduction

II- Contexte général : situation économique et sociale

II- Situation financière de la commune

III.1 Éléments rétrospectifs et faits marquants 2024

III.2 Situation de la dette

III.3 La fiscalité locale

III- Orientations Budgétaires 2025

IV.1- Le fonctionnement

Perspectives et projections pluriannuelles

IV.2- L'investissement

Conclusion

I Introduction

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Afin de permettre un temps de réflexion suffisant et permettre également des arbitrages après échanges avec les différents partenaires, la collectivité a choisi de respecter un délai minimum d'un mois entre le DOB et l'adoption du BP.

Date prévisionnelle d'adoption du BP 2025 : conseil municipal du 05/03/2025.

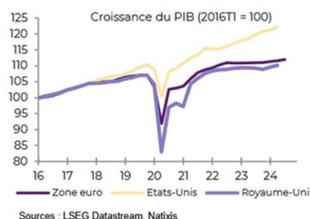
Objectifs du DOB :

- Informer sur la situation financière de la collectivité de l'année écoulée en particulier.
- Échanger sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.



Contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;

- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer ;

- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 :

Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

Délibération :

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, etc. (Décret n° 2016-841 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n° 2016-834 du 23/06/2016).

II. Contexte général : situation économique et sociale

Environnement macro-économique

Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3%. Les Etats-Unis continuent de surperformer avec une croissance attendue proche de 3%, la zone Euro peine à se redresser avec une croissance inférieure à 1% en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit avec une croissance qui serait inférieure à 5%.

Zone euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ? L'activité a progressé de +0.4% au 3ème trimestre en zone Euro. L'Espagne continue de surperformer avec +0.8% de croissance, l'activité a accéléré en France à +0.4% soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques. L'économie allemande a échappé à la récession technique avec une croissance de +0.2%, tandis que l'Italie a une croissance nulle au 3ème trimestre.

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques Le taux de croissance du PIB pour 2024 serait de +1.1% et la prévision de 2025 également de +1.1%.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée au JO de Paris. Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec l'effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Le déficit public pour 2024 s'élève à 6.1% du PIB et devrait s'établir à 5% en 2025. L'objectif de réduction du déficit public du gouvernement pour 2025 est très ambitieux, avec le risque de ne pas atteindre cette cible.

France : l'inflation

En moyenne annuelle l'inflation 2024 est prévue à 2.3% et celle de 2025 à 1.7%. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé.

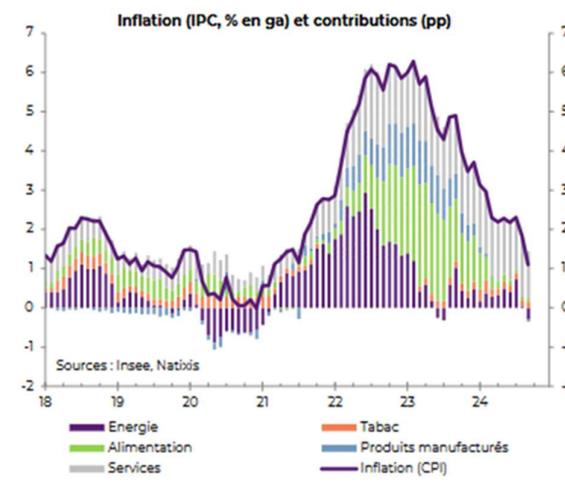
France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Alors que l'emploi public continue de progresser, la dynamique de l'emploi privé s'essouffle. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celle-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme. La croissance des salaires est stable à +2.9% au 2ème trimestre 2024. Le taux de chômage a baissé de 0.2 point au 2ème trimestre 2024 mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5.9%)

France : un nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6.1% (contre 4.4% dans le PLF et 5.5% dans le Programme de stabilité78), ce qui marquerait un 2ème dérapage consécutif pour le gouvernement.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60 milliards d'euros en 2025 pour amener le déficit public à 5%. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41 milliards de réduction de dépenses et 19 milliards de hausse d'impôts.



Loi de finances 2025 : volet collectivités territoriales

Le Projet de Loi de finances pour 2025 prévoyait une contribution des Collectivités à hauteur de 5 milliards et reposait sur 3 dispositifs : pour 3 milliards, un mécanisme imposé à 450 grandes entités avec comme objectif de constituer un fonds de réserve. On y ajoute une reprise de la dynamique de TVA d'environ 1.2 milliard € et la réduction des remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 800 millions €. Le Fonds vert a perdu également 60%.

- **Transferts financiers de l'Etat aux collectivités** : ils atteignent 104.5 milliards dans le PLF 2025 en baisse de 1.7%.

- **Concours financiers de l'état** : 53.5 milliards d'euros en baisse par rapport à 2024 - Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales : ils s'élèvent à 44.2 milliards d'euros en 2025, en légère baisse.

- **Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation** : elle est abondée de 290 millions d'euros dont 150 millions € de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et 140 millions € de Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU).

- **Une modulation des conditions d'attribution du FCTVA** : pour 2025 le montant du FCTVA est prévu en diminution de 258 millions €. En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire qui serait fixé à 14.85% (actuellement 16.404%). De plus certaines dépenses de fonctionnement seraient exclues de l'assiette éligible.

- **Nette diminution du Fonds Vert** : 1 milliard pour 2025 contre 2.5 milliards en 2024 et 2 milliards en 2023 année de sa création.

- **Répartition du FPIC** : modification du calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du FPIC.

Les mesures de ce PLF 2025 concernant notre Commune de Châteauneuf sont principalement celles relatives aux dotations de l'État et la baisse du taux de récupération de la TVA.

III-Situation Financière de la Commune

Les principaux indicateurs financiers doivent être abordés, tels que l'évolution des dépenses et recettes de Fonctionnement, de l'épargne brute et nette, du besoin de financement de la section d'investissement ou de la capacité de désendettement.

L'analyse rétrospective des résultats financiers de la commune constitue un préalable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les résultats de 2024 définitifs feront l'objet d'une présentation et d'un vote au cours de la séance du Conseil municipal consacrée au budget. Les résultats de 2024 ci-dessous sont donc des résultats provisoires non approuvés.

III.1 Résultats de la section de Fonctionnement par chapitre

RECETTES					
Chapitres	2021	2022	2023	2024	Struct 2024
Atténuation de charges	45 602	67 980	68 055	37 845	0,7%
Produits des services	169 128	180 252	189 689	195 365	3,8%
Taxes locales	2 696 180	2 972 719	3 319 584	3 466 000	67,8%
<i>Dont TF et TH</i>	<i>2 313 760</i>	<i>2 500 703</i>	<i>2 845 769</i>	<i>3 048 634</i>	<i>59,6%</i>
Autres produits fiscaux	606 417	613 724	613 985	614 366	12,0%
Dotations et Participations	554 823	534 539	560 928	584 963	11,4%
Autres produits de gestion	135 569	154 478	229 897	215 028	4,2%
Divers (hors cessions)	20 065	108	211	211	0,0%
Recettes réelles	4 227 784	4 523 800	4 982 349	5 113 778	100,0%
DEPENSES					
Chapitres	2021	2022	2023	2024	Struct 2023
Charges à caractère Gal.	1 319 847	1 390 323	1 425 400	1 574 265	35,7%
Frais de personnel	1 925 325	2 099 885	2 235 543	2 260 494	51,3%
Autr. Charges de Gestion	287 236	328 550	417 393	314 913	7,1%
Atténuation de Produits (FPIC)	94 202	85 000	95 847	175 930	4,0%
Charges Financières	31 096	54 215	73 775	83 190	1,9%
Dépenses diverses	1 217	6 584	27 079	-	0,0%
Dépenses réelles	3 658 923	3 964 557	4 275 037	4 408 792	100,0%
Epargne Brute	568 861	559 243	707 312	704 986	

A- Les recettes de fonctionnement 2024

Dans un contexte difficile d'inflation, les résultats positifs de la section de fonctionnement constituant l'épargne brute disponible pour financer les investissements, ont atteint un niveau au-delà des prévisions.

Les recettes fiscales.

Les faits marquants de l'exercice 2024 se situent en grande partie au niveau des recettes fiscales avec la conjugaison à la fois de :

- la hausse des bases fiscales liée à l'évolution du nombre d'habitations,
- la revalorisation des bases fiscales de 3.90 % (loi des finances 2024),
- la hausse des taux décidée en 2024 de 26.5% à 27,5% du Foncier bâti et la hausse proportionnelle du non bâti (22,61% à 23,46%) et de la Taxe d'habitation (de 10,92% à 11,33%) dans le cadre de la règle de lien entre les taux.

Les recettes fiscales indirectes liées aux droits de mutation sont en forte baisse suite à la très bonne année de 2023 à 222.000€ contre 172.000€ en 2024.

De même la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) : 155,000€ contre 172.000 € en 2023 avec un changement des règles d'attribution.

Dans le même chapitre les recettes de taxes de séjour remontent malgré la perte des recettes de l'hôtel fermé., mais avec une forte contribution des locations Airbnb.

Parmi les autres produits 'fiscaux', les dotations de la CASA (Attribution de compensation et dotation de solidarité) sont d'un niveau strictement égal depuis plusieurs années.

Les dotations :

Au chapitre des dotations, on peut noter un maintien des attributions de l'Etat au total des 2 composantes de la dotation à 89.000€ contre 87.000 en 2023.

Aux dotations d'État s'ajoutent exceptionnellement une dotation d'État de la DRAC de 50.000€ au titre d'avance des dépenses de fonctionnement qui seront générées après ouverture de la médiathèque.

La partie la plus importante des dotations concerne le fonctionnement de la crèche d'un montant toujours autour de 300,000€.

Les autres produits de gestion :

Ils sont autour de 200.000€ La recherche permanente de recettes nouvelles, même modestes, dans l'ensemble de nos recettes a déjà permis l'augmentation des autres produits de gestion essentiellement composés des loyers perçus qui progressent légèrement avec la poursuite de divers aménagements de locaux destinés à la location. La location des emplacements de bus mi-2023 s'est poursuivie en année pleine en 2024.

B -Les dépenses de fonctionnement 2024

En 2024, l'ensemble des dépenses a été maintenu en deçà de l'estimation initiale votée au BP.

Charges générales :

L'ensemble des charges respecte la prévision initiale votée au BP 2024 avant les ajustements devenus possibles et votés dans la DM de fin d'année.

Malgré la fluctuation des tarifs, le chapitre de l'énergie (électricité, gaz carburants) on constate une baisse de la dépense en 2024 sous le double effet de l'abandon d'une partie gaz au profit de l'électricité avec la restriction de l'éclairage nocturne et l'installation photovoltaïque.

Malgré cela, la hausse globale des **charges générales d'exploitation** qui représente 1,6M€, est de 10% par rapport à 2023. Cette forte hausse s'explique par l'évolution importante de plusieurs postes dont le doublement des frais d'assurances, les frais d'entretien des équipements (cuisine, Plantier) et des frais 'entretien des bâtiments (volets école et Brusç, de la location d'une nouvelle balayeuse.

Frais de personnel :

Le montant des frais de personnel (51% des dépenses des fonctionnement) est en deçà de la prévision initiale.

En 2024, ces frais n'ont pas été impactés par l'embauche d'un nouvel agent pour la médiathèque qui n'interviendra qu'en mars 2025.

Suite à la fin de la période de notre PAT, nous n'avons plus le chargé d'études sur le sujet.

Autre facteur, il n'y a pas eu d'évolution du point d'indice, ni de renfort estival de personnel en 2024.

La dépense globale des frais de personnel est restée en deçà du budget prévisionnel.

Charges en atténuation de produits

Parmi les autres charges le FPIC (Fonds de péréquation inter-communal) prélevé sur notre fiscalité perçue, ne cesse de croître d'année en année.

Pour la première fois, en 2024, la commune est confrontée à la pénalité SRU pour manque de logements sociaux soit un montant de 87.000€, une dépense supplémentaire qui pèse très lourd dans notre budget.

Autres charges de gestion courante

Dans ce chapitre, les frais liés aux élus (indemnités et charges sociales, sont stables.

L'ensemble des dotations versées à la Caisse des écoles (CDE) et CCAS sont en légère baisse avec un changement comptable dans le budget de la CDE transféré dans le budget général.

Des charges exceptionnelles de 2023 ne sont pas reproduites.

Charges financières :

Dans ce chapitre, les intérêts d'emprunts ont été plus importants avec la hausse des taux variables indexés sur le taux du livret A.

Résultats :

A ce stade et hors produits de cessions, virements de sections à sections, régularisations diverses, le résultat, Recettes moins Dépenses de gestion, apparait identique à celui de 2023. Les Recettes progressent de 2,6%, les Dépenses de 3.1%.

Il faut remarquer que seules les recettes fiscales permettent de neutraliser les hausses importantes des postes d'assurances, de la nouvelle pénalité SRU, de la hausse des intérêts d'emprunt.

L'Épargne brute/nette :

	années			
Postes	2021	2022	2023	2024
Recettes	4 227 584	4 523 800	4 982 349	5 113 778
Dépenses	3 658 923	3 964 557	4 275 037	4 408 792
Epargne Brute	568 862	559 243	707 312	704 986
Ech Capital de la Dette	73 271	123 268	121 609	121 956
Epargne Nette	495 591	435 975	585 703	583 030

La différence annuelle entre recettes et dépenses des tableaux précédents représente l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, notion essentielle de gestion financière. Cette épargne constitue l'autofinancement communal des investissements et selon une des règles de la comptabilité publique, doit à minima couvrir l'annuité en capital de la dette enregistrée en dépense obligatoire de la section d'investissement, le reste constituant l'épargne nette encore disponible pour poursuivre les investissements.

L'épargne brute dégagée en 2024 s'est maintenue au niveau de 2023 malgré l'apparition de nouvelles charges importantes comme celles d'assurances et davantage encore avec la pénalité SRU.

III.2-L'investissement par chapitre

Les dépenses d'investissement				
Chapitres	2021	2022	2023	2024
20-Immobilisations incorporelles	89 125	94 656	75 734	60 118
21-Immobilisations corporelles	2 217 803	1 941 116	2 794 469	3 245 505
23-Immobilisations en cours	742 383	733 724	1 438 609	1 271 734
16-Rot Capital d'Emprunts	56 604	140 735	121 969	122 415
Autres				11 367
Dépenses Réelles	3 105 915	1 163 231	1 915 781	1 790 140
Les recettes d'investissement				
Chapitres	2021	2022	2023	2024
13-Subv	1 567 766	95 549	536 437	529 623
16-Emprunts	2 000 000	-	-	-
10-Dotations	239 199	336 404	433 990	539 651
Recettes diverses	300	2 566	140	64 105
1068- Excéd de Fonct. Réserves	908 778	382 340	596 242	729 056
Recettes Réelles	3 300 043	816 859	1 566 809	1 862 435

Les dépenses réelles d'équipement, variables selon les années, se situent à un niveau toujours important cette année. Les montants les plus importants réalisés dans l'année concernent la poursuite des engagements pris lors du budget 2023 qu'il restait à réaliser :

- L'installation des panneaux photovoltaïques du Plantier : 240.000€
- La végétalisation des sols de l'école, de la crèche et du Plantier : 430.000€

Parmi les opérations nouvelles de 2024 on compte l'ensemble des travaux suivants

- Les travaux de voirie : 340.000€
- Le début des travaux de la Médiathèque fin octobre : 372.000€
- L'ensemble des travaux ou achats suivants pour 295.000€

Outillages et véhicules services techniques	41 700€
Extension réseau eau potable	39 000€
Pose de clôture des Ferrages	26 500€
Éclairage public	20 300€
Remplacement des châssis fixes du Dojo	19 500€
Reprise de concessions cimetière	19 700€
Études rénovation thermique écoles	15 000€
Ouverture mur école élémentaire	13 000€

Pour financer ces investissements la commune a pu disposer en 2024 de plus de 500.000€ de subventions. Dans ce montant, il faut noter, concernant la Médiathèque, qu'exceptionnellement la commune a reçu une avance de subvention de plus de 400.000€, plus importante que la dépense réalisée en fin d'année.

La commune a disposé également des recettes de TVA (sur investissements 2022) et d'un montant de taxes d'aménagement sur les constructions nouvelles le tout pour plus de 500.000€.

Comme chaque année, (hors tableau ci-dessus), les engagements de fin d'année non réalisés viendront compléter dépenses et recettes comptables constituant les restes à réaliser avec report de budget 2024 en 2025.

Au total de l'année, les dépenses d'équipement réalisées et engagées sur l'exercice 2024 sont comptabilisées sans recours à l'emprunt.

III.3-Situation de la dette.

Le capital restant dû aux banques s'élève en fin d'année à un montant de 3,47M€.

Si l'on revient sur la notion d'épargne, présentée ci-avant, un ratio est calculé entre l'endettement et l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement. Ce ratio est exprimé en nombre d'année qu'il faudrait pour rembourser la dette en y consacrant toute l'épargne, les résultats sont présentés ci-dessous :

Postes	années			
	2021	2022	2023	2024
Recettes	4 227 584	4 523 800	4 982 349	5 113 778
Dépenses	3 658 923	3 964 557	4 275 037	4 408 792
Epargne Brute	568 862	559 243	707 312	704 986
Ech Capital de la Dette	73 271	123 268	121 609	121 956
Epargne Nette	495 591	435 975	585 703	583 030
Capital de la dette (CRD)	3 835 268	3 711 999	3 590 390	3 468 400
CRD/EP BRUTE en années	6,74	6,64	5,08	4,92

À partir du montant de l'épargne 2024, le nombre d'années de désendettement calculé est de 4,92 années, en légère baisse compte tenu de l'amortissement annuel des crédits et du maintien de l'épargne brute à un niveau important en 2024.

Pour être satisfaisant ce ratio ne doit théoriquement pas dépasser le seuil de 10 années pour y porter une attention particulière et d'une surveillance importante à 12 ans.

Il faut noter en 2024, le maintien du taux du livret A de 3% a continué à peser sur les 2 lignes de crédit indexées sur ce taux.

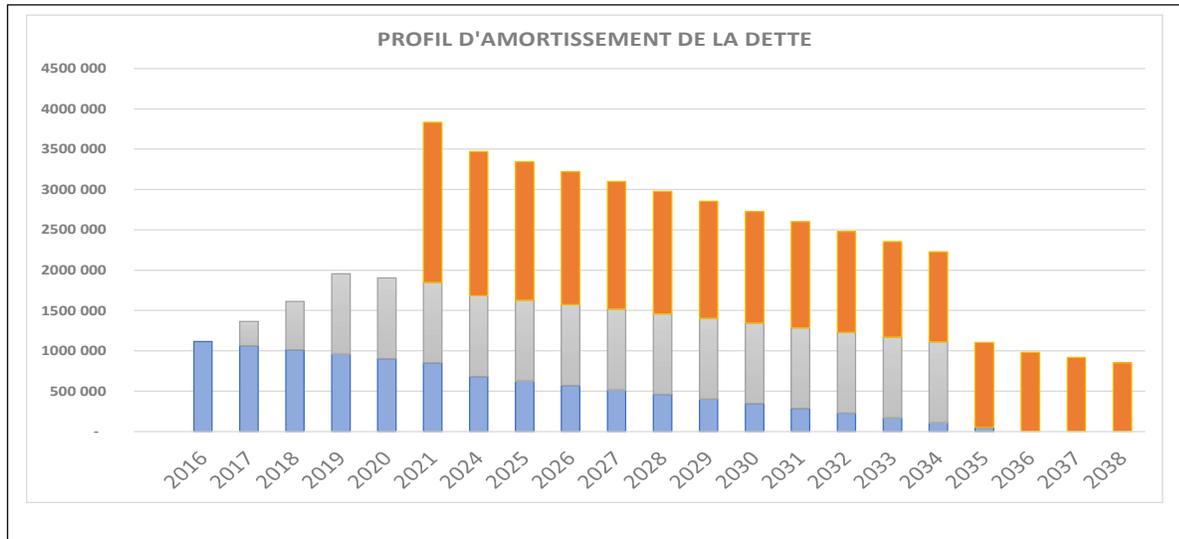
Le taux du livret A baissera à 2,40% en février 2025 et générera moins d'intérêts.

Liste et caractéristiques des emprunts au 31/12/2024.

Liste des Emprunts			TAUX VARIABLES		Tx Fixes	CRD
Années	Durée	Montants	Index	Taux	Taux	
2016	20 ans	562 500	1%+Tx livret A	4,00%		330 469
2016	20 ans	562 500			1,29%	354 633
2017	15 ans	1 000 000	0,6%+Tx livret A	3,60%		1 000 000
2021	30 ans	2 000 000			1,57%	1 783 332
		4 135 000				3 468 434

Principales caractéristiques de la dette au 31/12/2024

- Le Budget General compte 4 lignes de prêts,
- La structure de risque des taux est la suivante :
 - 2,14 M€ **soit 62%** des crédits sont à taux fixes (Taux moyen 1,52%)
 - 1,33 M€ **soit 38%** des crédits à taux variable (Taux moyen 3,71% en 2024).




Plantier


Ferrages


Médiathèque

III.4-La fiscalité locale

La phase de réforme de la fiscalité locale est arrivée à son terme en 2022.

Mais, à partir de 2021, la réforme de la fiscalité des ménages, nous a amenés à relever les taux de taxes foncières.

Avec la disparition de la taxe d'habitation des résidences principales, désormais, seuls les propriétaires supportent les impôts locaux.

On observe à nouveau en 2024, après une légère baisse du total des valeurs locatives taxées à la taxe d'habitation dont également une baisse des bases de résidences secondaires.

En 2024 : Mesure écrite dans la loi des finances, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité des ménages en lien avec l'inflation, a été de 3,9% pour 2024.

Les taux des Taxes en 2024

Rappel de l'évolution des taux décidée en 2024 :

- De 26,5% à 27,5% pour le Foncier bâti
- De 22,61% à 23,46 du Foncier non bâti
- De 10,92% à 11,33% de la Taxe d'habitation

Les deux dernières dans le cadre de la règle de lien entre les taux.

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires les taux sont majorés de 40%, ils le seront de 60% en 2025.

Les nouvelles bases estimées de la commune et les taux moyens de référence devraient nous être communiqués en mars 2025 par les services fiscaux. Et accompagnés d'un taux de revalorisation des bases liées à l'inflation 2024.

3 Taxes locales	2021	2022	2023	2024
Bases TH (hors rés. Secondaires)	650 059	749 809	947 887	903 514
TAUX TH	10,30%	10,30%	10,92%	11,33%
PRODUIT FISCAL TH	66 956	77 230	103 509	102 387
BASES THS	3 260 752	3 230 170	3 370 856	3 250 926
TAUX THS	14,42%	14,42%	15,29%	15,86%
PRODUIT FISCAL THS	470 200	465 791	515 404	515 756
BASES FB	7 222 470	7 550 502	8 127 673	8 556 879
TAUX FB	23,62%	25,00%	26,50%	27,50%
PRODUIT FISCAL FB	1 705 947	1 887 626	2 153 569	2 353 142
BASES FNB	84 474	84 607	93 155	101 391
TAUX FNB	20,16%	21,33%	22,61%	23,46%
PRODUIT FISCAL FNB	17 030	18 047	21 062	23 790
Total recettes	2 260 134	2 448 693	2 793 545	2 995 075

On observe que malgré la revalorisation des bases fiscales de 3,9% et la hausse des taux communaux votée en 2024, les bases réelles notifiées en fin d'année sont en diminution notamment les bases de propriétés secondaires. De ce fait la recette de la TH est légèrement inférieure à celle de 2023.

IV-Orientations pour 2025

Malgré l'incertitude qui plane toujours sur les mesures réelles qui seront prises à partir du vote de la France et concernant les collectivités territoriales, il s'agira de construire un budget prudent.

Une fois de plus comme à partir du budget de 2014 où les communes avait déjà commencé à contribuer fortement au redressement du Budget National ce qui a conduit à voir les dotations de fonctionnement décroître fortement et le prélèvement du FPIC venir faire un nouveau prélèvement sur nos propres recettes fiscales, le risque est à nouveau de devoir contribuer, comme envisagé cette fois par la baisse du taux de TVA reversée sur les investissements réalisés par la commune en N-2.

Les objectifs de l'année :

- Maîtriser les dépenses générales de fonctionnement à un niveau proche de celui de 2024 en exploitant quelques pistes de réduction et profiter peut-être de la baisse des tarifs de l'électricité.
- Veiller aux frais de personnel en se limitant à l'embauche d'un agent à la Médiathèque.
- Veiller aux coûts des festivités et spectacles.
- Revaloriser les recettes de cantine scolaire par l'indexation constante du prix en parallèle du coût de fabrication des repas.

Profiter de la baisse des intérêts des crédits variables en cours liée à la baisse annoncée du taux du livret A sur ces crédits.

- Maintenir une fiscalité toujours attractive en ayant bien conscience que la fiscalité constitue notre principale ressource. En 2025, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires verra les effets de notre vote de 2024 concernant la majoration de 40 à 60% du taux de cette taxe.
- Modérer le recours à l'emprunt en période de taux toujours hauts en continuant à investir pour le développement du territoire communal.
- Maintenir un bon niveau d'investissement et de service au profit de nos habitants.

IV-1 La section de fonctionnement :

a) Les dépenses de Fonctionnement

Charges générales d'exploitation :

Elles représentent plus de 35% des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général des collectivités locales en général, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent un poste très sensible par la hausse des prix des fournitures et services.

Il faudra impérativement poursuivre la recherche de pistes d'économies pour maintenir le développement des équipements. La commune possède bien des équipements qui fonctionnent de façon dynamique, d'autant plus avec la mise en service prochaine de la médiathèque et de son parc

Frais de personnel :

Ils subissent l'impact financier des mesures gouvernementales et représentent toujours entre 51 et 52% des dépenses de gestion.

En 2025, la commune sera impactée par le fonctionnement de la nouvelle médiathèque avec l'embauche d'un agent

Il faut prévoir également l'augmentation du 'régime indemnitaire' pour certains agents (montants n'ont pas encore validés), estimée à environ 10.000€ sur une année complète.

Au chapitre des cotisations sociales sur les salaires, la décision de l'augmentation du taux de cotisations de la CNRACL (retraites) vient d'intervenir, rétroactivement au 01/01/2025. Il est prévu de passer la cotisation de 31,65% à 34,65% en 2025 et de progresser encore de 3 points pour les 3 années suivantes et arriver progressivement à un taux de 43,65% en 2028 !

Autres dépenses de gestion :

Les dépenses principales de ce chapitre, indemnités d'élus, Caisse des écoles et CCAS, participation au SDIS06 ainsi qu'au prix des dérogations scolaires. La participation du budget principal à l'équilibre de la caisse des écoles devrait rester stable avec la hausse du tarif de cantine scolaire à revaloriser chaque année par une délibération à prendre rapidement et en suivant l'indexation du prix de fourniture des repas appliqué chaque année par notre prestataire.

La contribution au budget du CCAS devrait évoluer légèrement en maintenant le service de portage des repas à domicile mis en place en fin d'année 2023 qui devra toutefois être renégocié en changeant de prestataire.

Sans connaître encore le montant prélevé sur nos recettes fiscales (FPIC) et avec le prélèvement SRU, le chapitre devrait évoluer assez peu

Frais financiers : Les intérêts d'emprunts à taux indexés sur le taux du livret A seront revus à la baisse avec la baisse annoncée du taux de ce dernier de 3% à 2,40% à partir de février.

b) Les recettes de Fonctionnement

Recettes fiscales :

En 2025, les services fiscaux ont relevé les bases fiscales **de 1,7%, c'était 3.9% en 2024** et 7.1% en 2023 en lien avec l'inflation. Cette mesure procurera à bases égales une recette supplémentaire limitée à environ 50.000€

La même recette supplémentaire viendra de la majoration du taux de la taxe d'habitation (11,33%) sur les résidences secondaires, majoré de 40% actuellement à 60% ce qui est le taux maximum décidé en 2024 et applicable dès 2025.

Les recettes fiscales représentent plus de 60% de nos recettes, notre dépendance est donc forte sur ce chapitre.

Il faut noter que ne disposant que peu de recettes dynamiques, la commune est confrontée à une décision en matière de taux d'imposition, ce qui ne peut pas être sans limites. La mise en chantier de logements destinés à l'accession à la propriété devrait apporter un booster à la taxe du foncier bâti et encore faire baisser notre pénalité SRU.

Dotations :

Comme annoncé dans la loi des finances, les dotations de l'État seront au mieux en légère baisse.

Celles de la CASA ne vont pas évoluer en 2025 ce qui laisse tout un chapitre de nos recettes sans augmentation possible.

Au mieux les dotations de la CAF vers la petite enfance seront maintenues.

Autres recettes diverses :

Sans mise à disposition de nouveaux locaux à la location, les recettes doivent augmenter seulement au rythme de l'indexation des loyers.

En 2025 et malgré les incertitudes qui pèsent toujours sur les règles à suivre, les différentes orientations et hypothèses conduisent à la construction des projections suivantes qu'il sera nécessaire de suivre en matière de fonctionnement dans l'objectif de maintenir une épargne constante pour continuer à investir dans les projets lancés et ceux en perspective.

Projections prévisionnelles du Fonctionnement en 2025 et 2026

RECETTES					
Chapitres	2022	2023	2024	2025	2026
Atténuation de charges	67 980	68 055	37 845	60 000	60 000
Produits des services	180 252	189 689	195 365	195 000	195 000
Taxes locales	2 972 719	3 319 584	3 466 000	3 560 000	3 655 000
<i>Dont TF et TH</i>	<i>2 500 703</i>	<i>2 845 769</i>	<i>3 048 634</i>	<i>3 150 000</i>	<i>3 205 000</i>
Autres produits fiscaux	613 724	613 985	614 366	615 000	615 000
Dotations et Participations	534 539	560 928	584 963	585 000	597 000
Autres produits de gestion	154 478	229 897	215 028	225 000	230 000
Divers (hors cessions)	108	211	211	200	200
Recettes réelles	4 523 800	4 982 349	5 113 778	5 240 200	5 352 200
DEPENSES					
Chapitres	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère Gal.	1 390 323	1 425 400	1 574 265	1 612 000	1 660 000
Frais de personnel	2 099 885	2 235 543	2 260 494	2 465 500	2 563 600
Autr. Charges de Gestion	328 550	417 393	314 913	325 000	335 000
Atténuation de Produits (FPIC)	85 000	95 847	175 930	175 000	180 000
Charges Financières	54 215	73 775	83 190	80 000	75 000
Dépenses diverses	6 584	27 079	-	10 000	10 000
Dépenses réelles	3 964 557	4 275 037	4 408 792	4 667 500	4 823 600
Epargne Brute	559 243	707 312	704 986	572 700	528 600

IV-2 La section d'investissement**a) Les dépenses d'investissement****Dans le domaine de la politique culturelle**

Poursuivre le chantier de la Médiathèque et de l'espace Multimédia (projet phare de 2025) en mobilisant toutes les aides possibles. Les travaux ayant démarré, il reste à lancer les marchés de fourniture de mobilier et matériel informatique. Il faut rester prévoyant car cet aménagement sera source de coûts nouveaux (personnel dès 2025 et consommations à partir de 2026).

Dans le domaine de la politique énergétique et de développement durable

Poursuivre le changement des lampes d'éclairage public, remplacement par des lampes à LED moins énergivores et d'une couleur plus compatible avec la biodiversité nocturne.

Lancer le chantier de la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Dans le domaine de la voirie

C'est toujours un domaine coûteux avec la remise en état des routes et chemins dégradés par les intempéries, les passages de camions etc.

Il faudra toutefois prioriser et ralentir le rythme sur les routes si l'on souhaite démarrer l'important chantier de réfection de la Place des Pins attendu depuis très longtemps en y incluant une partie de désimperméabilisation.

b) Les recettes d'investissement

Avec l'autofinancement communal, la commune percevra en 2024 le FCTVA relatif aux dépenses de l'année 2023. Cependant l'État envisage une réduction de la partie reversée aux communes.

Avec le développement des constructions on pourrait compter sur des taxes d'aménagement au moins d'un niveau identique à 2024.

Les autres recettes peuvent être apportées par les subventions qu'il faut impérativement rechercher systématiquement auprès des financeurs, comme c'est le cas pour le dossier en cours de la Médiathèque.

Outre l'autofinancement et les subventions il n'est **pas envisagé, du moins dans un premier temps de recourir à l'emprunt**, sauf peut-être à des lignes de trésorerie.

Autres recettes possibles, les cessions de biens immobiliers : les biens concernés sont le terrain de la Garidelle, face au Maset, et le terrain des Cailletiers sur lequel les bâtiments du même nom pourraient être racheté par l'actuel bénéficiaire d'un bail à construction.

Le tout peut représenter une recette importante qu'il n'est toutefois pas possible d'inscrire au budget primitif.

Compte tenu de l'auto-financement reporté de 2024 augmenté du résultat prévisionnel 2025 dégagé de la section de fonctionnement, compte tenu des recettes fiscales d'investissement de TVA et de taxes d'aménagement nouvelles ainsi que des subventions attendues, le montant des investissements hors remboursement d'emprunt pourrait s'établir à un montant maximum de 1,5-1,6M€ sans recours à emprunt nouveau, encore faut-il être prudent dans ce contexte troublé au moment de l'adoption du budget de l'État.

Avec les marchés à honorer sur l'important chantier démarré de la médiathèque et dont les crédits sont inscrits en restes à réaliser 2024, les projets nouveaux de 2025 pourraient se décomposer approximativement et prudemment comme suit.

Principaux investissements envisagés en 2025

Médiathèque	436 000
Place des Pins	600 000
Voirie	391 000
Bâtiments	180 000
Eclairage	63 000
Matériel et outillage	40 000

TOTAL	1 710 000
--------------	------------------

Le budget prévu pour la Médiathèque sera destiné au mobilier et matériel informatique, dont les marchés sont à lancer, les subventions afférentes ayant déjà été attribuées. En revanche, nous

pourrons compter sur une nouvelle subvention notifiée par le Département, octroyée pour les travaux 'verts'.

Le budget de la place des Pins sera engagé pour enfin faire une réfection complète de la Place avec une partie désimperméabilisée.

La voirie mobilise chaque année un important montant consacré à la réfection des chemins, murs de soutènement, signalisation ...

Les réfections ou études sur le budget Bâtiment prévoient des travaux à la Mairie, aux écoles, à la salle du Maset, au Plantier, à la salle du village, etc.

Dans ce budget apparait aussi une ligne consacrée à la poursuite des travaux d'éclairage public.

Pour toutes ces propositions d'investissement il faudra rechercher des financements externes.

Si tout ne peut pas être couvert par des recettes propres ajoutées aux financements externes, il conviendra :

- de réduire ces investissements et les étaler dans le temps,
- de recourir à un emprunt

CONCLUSION

Croissance, inflation, chômage... À quoi faut-il s'attendre pour l'économie française en 2025 ?

À l'exception du ralentissement de la hausse des prix, tous les signaux économiques sont au rouge en France, notamment en raison de l'instabilité politique et de l'absence de budget.

Le contexte économique et les contraintes budgétaires imposées par l'État rendent difficile l'élaboration du budget 2025. L'incertitude demeure sur les recettes à percevoir et amoindrit, de ce fait, les marges de manœuvre financières. Les mesures gouvernementales, annoncées dans le PLF 2025, dites « récessives » vont sans doute ralentir de façon brutale l'investissement local. Cependant, la commune continue ses investissements en 2025, mais dans une proportion qui doit être raisonnable et prudente. À noter qu'ils devraient être majoritairement reliés à des subventions voire un emprunt modéré. Nous devons rester prudents dans la gestion, en conciliant les besoins des habitants et les contraintes budgétaires.